

**DELIBERATION N° 17/322 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT L'AFFECTATION DE CREDITS RELATIFS A LA PRISE EN CHARGE DE  
DEUX ANNEES DE POST-DOCTORANT AU PROFIT DE L'OFFICE DE  
L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE POUR LA REALISATION DU PROJET "ECO-  
EPIDEMIOLOGIE DE XYLELLA FASTIDIOSA"**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, Paul-Marie BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Paul GIACOBBI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-André COLOMBANI à Mme Mattea CASALTA  
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Maria GUIDICELLI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la loi du 22 janvier 2002 qui confère à la Collectivité territoriale de

Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,

**VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

**VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

**VU** la délibération n° 17/197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le présent rapport « Prise en charge de deux années d'un « post-doctorant » dans le cadre du projet Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa ».

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'affectation de 86 000€ au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse relative à la prise en charge des deux années de « post-doctorant » de M. Jérôme ALBRE, chapitre 902, article 204181, fonction 23, opération 17SES01223, programme 4311, S/programme 4311 I.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à signer l'avenant n° 1 à la convention d'engagement pluriannuelle relative au projet « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa ».

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires relatives à la mise en œuvre de l'avenant n° 1 précité.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à la délibération N°17/068 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 qui :

- d'une part a approuvé le programme de recherche « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa » et,
- d'autre part, a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (conventions d'applications, avenants...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'engagement pluriannuelle,

Il s'agit dans le présent rapport d'affecter un montant de **86 000 €** au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse relatif à la prise en charge de deux années d'un « post-doctorant », Monsieur Jérôme ALBRE, inscrit à l'Université de Corse, nécessaire à la bonne réalisation du « Programme de recherche Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse ».

Cet abondement financier fera l'objet d'un avenant à la convention d'engagement pluriannuelle « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse 2017-2019 ».

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au programme 4311I « Enseignement Supérieur Recherche » au Budget primitif (BP) 2017.

Au sein du projet « Ressource Naturelle » de l'UMR-CNRS Science Pour l'Environnement de l'Université de Corse, en concertation avec l'Office de l'Environnement de la Corse (CBNC & OCIC) et l'INRA de Corse, une étude d'écologie des interactions « plantes-hôtes- insectes potentiels vecteurs » a débuté en janvier 2017 pour 1 an (post-doctorat) sous la supervision de Marc GIBERNAU (CR1-CNRS).

Dans le cadre du projet déjà déposé par l'Office de l'Environnement de la Corse, pour une durée de 3 ans, une prolongation du contrat postdoctoral de Monsieur Jérôme ALBRE de 2 ans est souhaitable afin de mettre à profit l'expérience acquise durant cette année et de collaborer avec les 2 CDDs, récemment recrutés, (OEC-CBNC & INRA de Corse) financés courant 2017.

En effet, lors de la réunion à laquelle participaient les représentants de l'Université de Corse, de l'INRA de Corse, de l'Office de l'Environnement de la Corse, et du Service Recherche de la Collectivité Territoriale de Corse, qui s'est déroulée le mercredi 20 septembre 2017 relative au comité de pilotage de l'étude d'éco-épidémiologie de « Xylella Fastidiosa », Monsieur Jérôme ALBRE, Post-Doctorant à l'Université de Corse, a présenté les premiers résultats de ses études sur les insectes potentiels vecteurs de « Xylella Fastidiosa ».

Il a ainsi évoqué les axes de travail qu'il était indispensable d'approfondir au cours des 2 prochaines années, et l'ensemble des participants ont convenu de l'intérêt de la démarche, et donc donné un avis favorable à la demande d'abondement financier.

Voilà pourquoi, pour la bonne réalisation du projet, l'Office de l'Environnement de la Corse sollicite un soutien financier de 86 000 €.

Cet abondement financier fera l'objet d'un avenant à la convention d'engagement pluriannuelle « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse 2017-2019 » dont le projet est annexé au présent rapport.

Ainsi, je vous prie au vu des éléments transmis :

- d'affecter les crédits relatifs à la prise en charge de deux années d'un « post-doctorant », Monsieur Jérôme ALBRE, soit 86 000 €, chapitre 902, article 204181, fonction 23, programme 4311, S/programme 4311 I au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre du projet « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa ».

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer.*

## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## République Française

## PROPOSITION D'AFFECTATION 2017

SECTEUR :                    **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**  
 ORIGINE :                   **B.S. 2017**  
 PROGRAMME :               **RECHERCHE ET DIFFUSION**  
 N° :                           **4311 I**  
 CHAPITRE :                 **902**  
 FONCTION :                 **23**

<b>MONTANT DISPONIBLE :</b>		<b>2 412 219,56 €</b>
<b>MONTANT AFFECTER :</b>		
Prise en charge de deux années d'un « post-doctorant », Monsieur Jérôme ALBRE dans le cadre du projet « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa » « Office de l'Environnement de la Corse »	86 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>86 000 €</b>
<b>DISPONIBLE A NOUVEAU :</b>		<b>2 326 219, 56 €</b>



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

- République Française –

**AVENANT N° 1  
Du XX XX XXXX**

à la

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE  
Convention 17-DESR-SR-04**

« Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse  
2017-2019 »

Relatif à la prise en charge de deux années de post-doctorant au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse pour la bonne réalisation du projet « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa ».

Exercice d'origine : **BS 2017**

Chapitre : **902**

Fonction : **23**

Article : **20418**

Programme : **4311 I « Enseignement supérieur  
Recherche »**

**ENTRE**

**A CULLETTIVITA TERRITURIALE di CORSICA**, Gran palazzu di a Cullettivita Territoriale di Corsica – 22 Cours Grandval – BP 215 – AIACCIU cedex 1, représentée par *Monsieur Gilles SIMEONI*, Presidente di u Cunsigliu Esecutivu,

D'une part,

**ET**

**L'UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSICA** - 14 avenue Jean NICOLI - 20250 CORTE (N° SIRET : 391 596 079 000 23), représenté par *Madame Agnès SIMONPIETRI*, a Presidente.

D'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II – Livre IV – IVème Partie,
- VU La loi du 22 janvier 2002 qui confère à la Collectivité territoriale de Corse des prérogatives uniques en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- VU la délibération n° 17.035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU la délibération N°17/068 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le programme de recherche « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa »,
- VU la délibération n° 17.197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- VU le projet de recherche « Eco-Epidémiologie de Xylella Fastidiosa » et son numéro d'opération 17SES01223.

**La convention N° CONV 17 DESR-SR 04 est modifiée comme suit, conformément à son article 13**

**Tous les articles qui ne sont pas cités restent en vigueur en l'état :**

**Article 1 :** L'article 4, « Condition de détermination du coût du dispositif » est modifié comme suit :

Le coût total du dispositif sur la durée de la convention est de **606 000 €**.

Lors de la mise en œuvre du « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse », l'Office de l'Environnement de la Corse peut procéder à une adaptation de celui-ci à condition que ces adaptations n'affectent pas la réalisation de ce dernier. Elle devra nécessairement notifier ces éventuelles modifications à la Collectivité Territoriale de Corse par écrit.

**Article 2 :** L'article 5, « Condition de détermination de la contribution financière » est modifié comme suit :

La Collectivité Territoriale de Corse contribue financièrement pour un montant total de **386 000 €**, conformément aux postes de dépenses détaillés dans le budget prévisionnel annexé au présent avenant.

Le présent avenant est établi en quatre exemplaires originaux.

Corti, u

Aiacciu, u

A Presidente di  
L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica,

U Presidente di u  
Cunsigliu Esecutivu,

**Agnès SIMONPIETRI**

**Gilles SIMEONI**



**ANNEXE 1 « Budget prévisionnel »**

<b>Budget du programme pour la durée du projet ( 3 ans)</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>Part CTC demandée</b>
Gestion administrative et financière	30 000	0
Encadrement CBNC 70 jours d'expert senior ( 650 euros /jours)	50 000	0
Encadrement OCIC 15 jours d'expert senior ( 650 euros /jours)	10 000	0
Encadrement INRA (700euros jours) 40 jours Et technicien INRA (500 euros jours) 80 jours	70 000	0
Chargé de mission CBNC Catalogue des plantes corses, Suivis des agrosystèmes		150 000
Chargé de mission INRA Suivis des agrosystèmes Suivis entomologique		150 000
Université post doc déjà financé première année	50 000	0
<b>Université post doc 2018 et 2019</b>		<b>86000</b>
<b>Total = 606 000</b>	<b>220 000</b>	<b>386 000</b>